

# Draguignan : Emile Louis chez le juge

Mis en examen pour trois crimes sexuels, commis dans le Var en 1993 et 1996, le chauffeur de car auxerrois a été entendu hier à Draguignan par le magistrat instructeur. Emile Louis persiste à nier ces accusations. Des expertises psychiatriques et psychologiques ont été ordonnées sur l'accusé et les victimes.

MIS EN EXAMEN POUR 3 CRIMES COMMIS DANS LE VAR

# Emile Louis écroué à Draguignan



Emile Louis, le chauffeur de car mis en examen dans le dossier des « Disparues de l'Yonne », a été entendu hier à Draguignan et mis en examen des chefs de viols avec tortures et actes de barbarie, viol par personne ayant autorité et viols commis sur une personne particulièrement vulnérable. La justice lui reproche des faits criminels, perpétrés entre 1993 et 1996 sur des personnes vulnérables en raison d'une déficience physique ou psychique. L'intéressé a refusé de s'expliquer devant le juge, sollicitant un délai pour assurer sa défense, avant d'être présenté devant le juge des libertés et de la détention qui a ordonné son placement en détention à la maison d'arrêt de Draguignan. Emile Louis restera donc dans le Var avant d'être entendu sur le fond par le magistrat instructeur.

*(Photo Philippe Arnassan)*